

**AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Index AI : ASA 16/019/2007 (Public)
Bulletin n° : 189
ÉFAI
2 octobre 2007

Myanmar. Le Conseil des droits de l'homme doit faire pression sur les autorités pour qu'elles libèrent les personnes détenues

(Genève) Amnesty International a demandé ce mardi 2 octobre au Conseil des droits de l'homme des Nations unies de réagir à la situation au Myanmar en optant pour une action résolue et en demandant aux autorités de ce pays de libérer toutes les personnes détenues pour avoir pris part à des rassemblements pacifiques.

« Nous demandons instamment au Conseil de condamner fermement les graves atteintes aux droits humains actuellement perpétrées au Myanmar et d'exiger que soit mis fin immédiatement à la répression brutale de rassemblements pacifiques, a déclaré Amnesty International lors d'une session spéciale consacrée au Myanmar. »

« Il est du devoir du gouvernement du Myanmar de donner des précisions sur le sort de toutes les personnes détenues par ses agents de la force publique, les militaires ou d'autres membres des forces de sécurité. Les détenus ne doivent pas être transférés dans des lieux secrets de détention et doivent avoir la possibilité de consulter des avocats indépendants, des professionnels de la santé ainsi que leurs proches. »

« Le gouvernement du Myanmar a le devoir de rendre compte du sort des personnes détenues et de garantir qu'elles ne seront soumises à aucune forme de torture ou autres mauvais traitements. »

Amnesty International craint que le risque de torture et autres mauvais traitements ne demeure élevé au Myanmar, les violations des droits humains constituant une pratique bien établie dans ce pays, notamment au cours des interrogatoires et pendant la période précédant les procès, dans un contexte d'impunité totale qui dure depuis des dizaines d'années.

Amnesty International demande également au gouvernement du Myanmar de libérer tous les prisonniers d'opinion qui se trouvent parmi les 1 150 prisonniers politiques arrêtés avant la crise actuelle. Les quelque 150 personnes arrêtées en août au tout début de la crise actuelle doivent également être libérées, ou inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi.

Amnesty International a appelé le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, en tout premier lieu, à veiller à ce que le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar puisse poursuivre sa tâche de rassemblement des informations sur la situation actuelle au Myanmar, notamment en se rendant dans le pays et en présentant un rapport à ce Conseil, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité.

« Le Conseil de sécurité doit continuer à suivre avec attention l'évolution de la situation au Myanmar et évaluer la menace qu'elle fait peser sur la paix et la sécurité de la région ; parallèlement, le Conseil des droits de l'homme doit compléter les efforts du Conseil de sécurité en agissant avec résolution face aux graves atteintes aux droits humains perpétrées dans le cadre de la répression du mouvement pacifique », a déclaré Amnesty International.

Étant donné les préoccupations graves et déjà anciennes de l'organisation concernant le Myanmar,

Amnesty International pense qu'une visite de Louise Arbour, haut-commissaire aux droits de l'homme, au Myanmar, contribuerait de manière positive au dossier du Myanmar lors de son examen par les Nations unies.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Judit Arenas à Genève au : +44 7778 472 188

Rosie Ollier à Londres au : +44 7904 398 205

le bureau Presse d'Amnesty International à Londres au +44 207 413 5566

en dehors des heures de bureau, appeler le : +44 777 847 2126

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>